



Gendarmerie de l'Indre

22 octobre, 21:22 · Public

[CARTON ROUGE] Une grande vitesse de plus !

Les gendarmes du peloton motorisé de Châteauroux viennent d'intercepter le conducteur d'un véhicule particulier qui circulait à 231 km/h (vitesse retenue 219 km/h), pour une vitesse limitée à 90 km/h, sur la route départementale 956, commune de Vineuil (36).

Le contrevenant a fait l'objet d'une mesure de rétention immédiate de son permis de conduire, son véhicule a été placé en fourrière selon les directives de l'autorité Judiciaire.

Il sera prochainement jugé pour cette infraction par le tribunal judiciaire de Châteauroux.



| | | |
|---|---|---|
| COUR D'APPEL de BOURGES TRIBUNAL JUDICIAIRE de CHATEAUROUX | <input checked="" type="checkbox"/> RESTITUTION | N° PV : [REDACTED] |
| | <input type="checkbox"/> NON RESTITUTION | PMO de Châteauroux N° parquet : [REDACTED] |

Le Procureur de la République,

✘ Vu la requête de Maître Rémy JOSSEAUME, conseil de Monsieur [REDACTED] en date du 5 novembre 2020, sollicitant la restitution du véhicule AUDI immatriculé [REDACTED] lui appartenant, ayant fait l'objet d'une immobilisation et mise en fourrière le 22 octobre 2020 dans la procédure à l'encontre de [REDACTED] ;

✘ Vu les documents produits par le requérant : [REDACTED]

✘ Décide qu'il y a lieu de faire droit à la demande de levée de l'immobilisation ;

✘ Autorise la restitution du véhicule AUDI immatriculé [REDACTED] saisis dans la procédure visée en référence, après acquittement des frais d'enlèvement et de gardiennage ;